

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2022-2023

2022-2023	MW
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	39 650
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 907
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,85%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	6 114
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	6 235
▪ HQ Production - Base et cyclable	800
▪ Contrats de biomasse	327
▪ Contrats d'éolien	1 486
▪ Contrats de petites hydrauliques	103
▪ Électricité interruptible	782
▪ Gestion de la demande de puissance et chaînes de blocs	987
▪ Abaissement de tension	250
▪ Achats de puissance (A/O 2015-01)	500
▪ Achats de puissance de CT	1 000
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévion des besoins de novembre 2022.